

Conclusion de la transaction entre le Groupe Banque TD, Aimia et la CIBC

27 décembre 2013

La TD est impatiente d'accueillir les nouveaux titulaires de cartes de crédit Visa Aéroplan

TORONTO, le 27 déc. 2013 /CNW/ - Le Groupe Banque TD (la TD) (TSX, NYSE : TD), Aimia Inc. (Aimia) (TSX : Aimia) et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) (TSX, NYSE : CM) ont conclu aujourd'hui, comme elles l'avaient annoncé précédemment, la transaction dans le cadre de laquelle la TD a acquis environ 50 % du portefeuille actuel de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC. La partie du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC que la TD acquiert comprend principalement des comptes détenus par des clients n'ayant pas de relation bancaire de détail existante avec la CIBC. De plus, comme il a été annoncé précédemment, la TD deviendra le principal émetteur de cartes de crédit Visa Aéroplan le 1^{er} janvier 2014.

« Nous sommes emballés par cette occasion d'améliorer notre offre aux clients et de renforcer notre position de chef de file dans le domaine des cartes de crédit, déclare Michael Rhodes, vice-président à la direction, Cartes de crédit et Services aux commerçants, Amérique du Nord, Groupe Banque TD. Nous sommes ravis d'offrir aux clients de la TD une gamme exceptionnelle de cartes de crédit Visa dès janvier 2014, et nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir les clients de la carte Aéro Or CIBC qui feront la transition vers la TD au milieu de 2014. »

Points saillants des ententes

La TD prévoit que les ententes avec la CIBC et Aimia auront un apport d'environ 10 cents par action sur le bénéfice rajusté de 2014 ainsi qu'un effet dilutif comme présenté d'environ 7 cents par action. Il est prévu que le portefeuille aura un apport comme présenté et rajusté d'environ 15 cents par action en 2015. Par suite de la conclusion de la transaction, on s'attend à ce que le ratio des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de première catégorie de la TD établi selon les modalités de Bâle III diminue d'environ 18 points de base sur une base pro forma à la date de clôture du dernier trimestre, le 31 octobre 2013.

Dans le cadre de l'acquisition des comptes Aéroplan de la CIBC, la TD versera la somme de 162,5 millions de dollars à la CIBC. Cela comprend un montant de 50 millions de dollars, qui représente le prix au pair plus un montant de 50 millions de dollars pour les comptes CIBC Aéroplan, ainsi qu'une entente de subvention commerciale dans le cadre de laquelle la TD versera à la CIBC un montant supplémentaire de 112,5 millions de dollars plus la TVH sur 3 ans. En contrepartie, la TD acquiert environ 550 000 comptes de titulaires de cartes, ce qui représente environ 3,3 milliards de dollars de soldes de cartes de crédit et 19 milliards de dollars d'achats au détail annuels. Selon la migration des comptes de cartes de crédit Aéroplan entre la CIBC et la TD au cours des cinq prochaines années, la TD, Aimia et la CIBC ont convenu d'effectuer possiblement des paiements supplémentaires pouvant atteindre 400 millions de dollars. La TD aura la responsabilité de verser, ou sera en droit de recevoir, jusqu'à 300 millions de dollars de ces paiements.

Quelles sont les prochaines étapes pour les titulaires de la carte de crédit Aéro Or CIBC?

- Tous les titulaires de la carte de crédit Aéro Or CIBC recevront en janvier une lettre de la CIBC qui leur indiquera si leur compte sera transféré à la TD ou s'il demeurera à la CIBC.
- Les titulaires de carte dont le compte est transféré recevront également en janvier une communication de la TD qui leur fournira plus de renseignements. Le processus de transition sera achevé au milieu de 2014 et il se fera automatiquement.

Qu'est-ce que cela signifie pour les clients de la carte Aéro Or CIBC dont le compte sera transféré à la TD?

- La transition de la CIBC à la TD n'aura lieu qu'au milieu de 2014 et elle se fera automatiquement.
- D'ici à ce que les clients reçoivent leur nouvelle carte de crédit TD Aéroplan au milieu de 2014, ils continueront à utiliser leur carte de crédit actuelle. La carte de crédit Aéro Or CIBC ne fera l'objet d'aucun changement au cours des prochains mois. Les clients peuvent continuer à utiliser leur carte comme d'habitude, et ils continueront à obtenir des milles Aéroplan pour tous leurs achats.
- Les clients continueront à recevoir des relevés de compte de carte de crédit de la CIBC jusqu'à leur transition vers la TD au milieu de 2014.
- Les dates d'échéance prévues des paiements demeureront les mêmes pendant cette période.
- Les taux d'intérêt, la limite de crédit, la protection d'assurance incluse d'office et les autres caractéristiques de la carte de crédit demeureront les mêmes pendant cette période.
- Les frais annuels ne seront pas imputés en double au compte transféré.
- Tous les milles Aéroplan demeureront dans le compte Aéroplan des titulaires et ne seront pas touchés par tout changement de carte de crédit.

D'excellentes améliorations apportées au programme Aéroplan

À compter de janvier 2014, tous les titulaires de la carte Aéroplan pourront bénéficier des nouvelles caractéristiques du programme Aéroplan amélioré, notamment les suivantes :

- Nouvelles primes aériennes au tarif du marché, qui donnent accès à n'importe quelle place en classe économique ou en classe affaires sur les vols Air Canada, moyennant 20 % moins de milles qu'auparavant.
- Distinction Aéroplan, programme de reconnaissance qui récompense les membres qui accumulent le plus au moyen d'avantages exclusifs sur les primes aériennes, d'offres de milles bonis, d'un traitement préférentiel et de privilèges.
- Capacité de continuer à échanger les primes Vol Classique, qui sont offertes au niveau de milles les plus intéressants au Canada.
- Protection d'assurance accrue et nouveaux avantages d'Air Canada pour certaines cartes de crédit Visa Aéroplan.

Pour obtenir des renseignements sur les cartes [Visa Aéroplan](#) et sur le programme [Distinction](#), visitez le site Web d'Aéroplan, à l'adresse www.aeroplan.com.

Pour obtenir plus de renseignements, les clients peuvent consulter la section Foire aux questions sur la TD et Aéroplan, à l'adresse http://www.tdcanadatrust.com/francais/produits-et-services/operations-bancaires/cartes-de-credit/aeroplan_annoucement.jsp, et la section Questions Fréquemment Posées sur le site Aeroplan.com, à l'adresse <https://nouveau.aeroplan.com/carte/>.

À propos du Groupe Banque TD

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (TD). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à plus de 22 millions de clients. Ces services sont regroupés dans quatre principaux secteurs qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris TD Canada Trust et Financement auto TD au Canada; Gestion de patrimoine et Assurance, y compris Gestion de patrimoine TD et Placements directs TD, une participation dans TD Ameritrade, et TD Assurance; Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, y compris TD Bank, America's Most Convenient Bank, et Financement auto TD aux États-Unis; et Services bancaires de gros, y compris Valeurs Mobilières TD. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers par Internet du monde, avec quelque 8 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2013, les actifs de la TD totalisaient 862,5 milliards de dollars canadiens. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

Note relative aux résultats rajustés et aux mesures non conformes aux PCGR

La TD dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS « comme présentés ». La TD a également recours à des mesures financières non conformes aux PCGR pour obtenir les résultats « rajustés » (c'est-à-dire les résultats obtenus en retranchant les « éléments à noter » des résultats comme présentés, déduction faite des impôts sur le résultat) afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'activité et de mesurer son rendement global. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement de l'entreprise sous-jacente. La TD croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de la Banque. Le bénéfice par action rajusté et les éléments à noter ne sont pas définis par les IFRS et peuvent ne pas être comparables à des termes semblables utilisés par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique « Présentation de l'information financière de la Banque » du communiqué de presse sur les bénéfices du quatrième trimestre de 2013 et du rapport de gestion de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements. Pour en savoir plus sur les rajustements apportés à l'apport attendu au bénéfice par action de la TD dont il est question ci-dessus, de même que sur les hypothèses et les facteurs importants inhérents aux attentes de la TD relativement à son futur ratio des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de première catégorie établi selon les exigences de Bâle III, veuillez consulter les documents relatifs à la présente annonce sur le site Web de la TD, à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/accueil/rapports-index.jsp>.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la TD fait des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, y compris dans le présent communiqué, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la TD peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés concernant les objectifs et les priorités de la TD pour 2014 et les années subséquentes et les stratégies visant à les réaliser, ainsi que le rendement financier prévu de la TD. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant au milieu physique, à l'environnement financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes - dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir - peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs.

Facteurs de risque et hypothèses relatifs aux énoncés prospectifs dans le présent document En ce qui concerne l'entente relative au programme et l'acquisition d'une partie du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC, il ne peut y avoir aucune assurance que la TD obtiendra les avantages ou les résultats prévus; les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les hypothèses importantes avancées par la TD dans les énoncés prospectifs, y compris les attentes de la TD au sujet de l'incidence sur les bénéfices en 2014 et en 2015, comprennent notamment : coûts du lancement des cartes; rendement du portefeuille de cartes de crédit acquis; capacité à attirer et à conserver de nouveaux comptes de cartes de crédit; coûts associés à la conversion des comptes; coût de financement; et montant des paiements liés à la migration. Les estimations relatives à l'apport au bénéfice par action indiquées ci-dessus sont fondées sur le nombre moyen d'actions ordinaires de la TD diluées en circulation pour le trimestre clos le 31 octobre 2013.

Les autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs comprennent notamment : coûts plus élevés que prévu pour effectuer le lancement des cartes; taux d'interchange moindres que prévu; nombre de nouveaux comptes moindre que prévu; utilisation des cartes ou achats réglés avec les cartes moindres que prévu; attrait ou acceptation par le marché du programme Aéroplan inférieurs aux prévisions; rendements (charges financières/frais) moindres que prévu; concurrence sur le marché; risques associés à la conversion des comptes; coût des fonds; écart entre le rendement du portefeuille de prêts et les caractéristiques du risque associé au programme Aéroplan par rapport aux attentes de la TD; et modifications des règles relatives aux réseaux, à la réglementation ou au cadre juridique.

Veillez noter que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la TD. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2013 de la TD, telle qu'elle pourrait être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et, le cas échéant, dans les communiqués de presse liés aux transactions mentionnées à la rubrique « Événements importants » du rapport de gestion concerné; les communiqués de presse pertinents se trouvent sur le site td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la TD et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la TD.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la TD et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et le rendement financier prévu de la TD aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La TD n'effectuera pas de mise à jour des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

SOURCE Groupe Banque TD

Pour plus de renseignements:

Investisseurs

Rudy Sankovic
Groupe Banque TD
416-308-9030

Médias

Fiona Hirst
Groupe Banque TD
514-289-1670